



Communiqué de Presse

Casablanca, le 19 Décembre 2019

Depuis 1951, le Groupe DLM a su s'imposer en tant que leader de la construction métallique. Le Groupe DLM a gagné la confiance des plus grandes références des secteurs des mines, bâtiments, cimenterie, chimie et énergie. Grâce à une expertise « métiers », le Groupe DLM propose une offre de services intégrée et personnalisée.

Depuis toujours, notre croissance s'appuie sur une forte mobilisation de moyens techniques, humains et financiers.

Afin de pouvoir honorer l'ensemble de ses engagements clients, collaborateurs, partenaires et fournisseurs, DLM a sollicité et obtenu **aujourd'hui 19 Décembre** auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, telle que prévue par le livre 5 du code de commerce.

Cette demande a été engagée par le Groupe DLM, à la suite des tensions de trésorerie qui ont négativement impacté les réalisations de l'exercice 2018 et l'activité du premier semestre 2019.

A travers cette sauvegarde, Delattre Levivier Maroc a pour principaux objectifs :

- La préservation des emplois,
- L'apurement du passif vis-à-vis de ses créanciers,
- La poursuite sans difficultés de ses projets, de ses activités commerciales, de fabrication et de montage dans le respect des délais impartis et conformément à la qualité exigée par ses clients,
- La réorganisation de l'entreprise lui permettant plus d'agilité à tous les niveaux.

Le tribunal fixe la durée du plan de sauvegarde pour une période n'excédant pas cinq ans.

Nous publierons dans les jours à venir sur notre site internet www.dlm.ma plus de détails sur le déroulement de la procédure.

Delattre Levivier Maroc remercie par avance, l'ensemble de ses clients, collaborateurs et fournisseurs pour leur compréhension.

En savoir plus sur le Groupe DLM : www.dlm.ma

Contact Presse :

Aïssata KANTE
(212) 5 22 66 96 00
rp@dlm.ma